

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
800 Burrard Street, Room 219
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9
Bid Fax: (604) 775-7526

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada -
Pacific Region
219 - 800 Burrard Street
800, rue Burrard, pièce 219
Vancouver, BC V6Z 0B9

| | |
|---|--|
| Title - Sujet NRC Production Printer | |
| Solicitation No. - N° de l'invitation 31184-146874/A | Amendment No. - N° modif. 002 |
| Client Reference No. - N° de référence du client 31184-146874 | Date 2015-02-26 |
| GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$VAN-794-7444 | |
| File No. - N° de dossier VAN-4-37262 (794) | CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME |
| Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-03-11 | |
| F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> | |
| Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Leung, Janie | Buyer Id - Id de l'acheteur van794 |
| Telephone No. - N° de téléphone (604) 775-8017 () | FAX No. - N° de FAX (604) 775-7526 |
| Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: | |

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

| | |
|--|--|
| Delivery Required - Livraison exigée | Delivery Offered - Livraison proposée |
| Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| Signature | Date |

Solicitation No. - N° de l'invitation

31184-146874/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

31184-146874

Amd. No. - N° de la modif.

002

File No. - N° du dossier

VAN-4-37262

Buyer ID - Id de l'acheteur

van794

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Modification no2

Les modifications qui suivent sont apportées à l'invitation à soumissionner susmentionnée.

- 1) Apporter des réponses aux questions.
- 2) Apporter des modifications à l'énoncé des travaux - Annexe A.
- 3) Apporter des modifications aux spécifications dans le Formulaire A - Formulaire d'attestation de la conformité technique.

Remarque: Les modifications ont été apportées à la ligne no. 8, 90, 92, 94, 95, 102, et 103 dans le formulaire A.

Modification no2 – 31184-146874/A

Les modifications qui suivent sont apportées à l'invitation à soumissionner susmentionnée.

1) Questions et réponses

Q1. *Annexe A - Énoncé des travaux - A2.Exigences obligatoires - Mécanique, électricité et environnement #2 :*

Le CNRC peut-il préciser les détails relatifs à la visite sur place?

R1. Tous les fournisseurs peuvent visiter le site sur demande.

Q2. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 8 - Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier couverture de 65 lb et 100 lb:*

Auriez-vous l'obligeance de préciser, si possible, les données relatives aux poids de papier requis en g/m^2 , puisque différentes mesures de poids de papier peuvent être supposées.

Nous sollicitons respectueusement que le poids de papier maximum pour les imprimantes noir et blanc soit modifié à $250 g/m^2$ (couverture de 92-94 lb), ce qui permettrait à plusieurs fournisseurs d'offrir des solutions d'impression, car cette mesure est la norme pour les appareils noir et blanc; la norme pour les appareils couleur est de $300-350 g/m^2$.

R2. Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier couverture de $176 g/m^2$ et de $250 g/m^2$.

Le CNRC accepte le changement. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Q3. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 27 - Toutes les imprimantes doivent être munies d'une unité de disque dur amovible :*

Est-ce que le CNRC demande à ce qu'un technicien en entretien soit disponible pour retirer, au besoin, l'unité de disque dur du contrôleur d'imprimante? Ou est-ce que le CNRC a besoin qu'un technicien en entretien retire l'unité de disque dur du serveur numérique frontal ou remplace à chaud?

R3. Le fournisseur devra retirer tous les disques durs et les retourner au CNRC à la conclusion du contrat.

Q4. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 31 - Le scanneur doit permettre la numérisation de documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 65 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto) :*

Auriez-vous l'obligeance de clarifier si le scanneur et les capacités connexes requises doivent être logés dans le contrôleur d'imprimante, ou s'ils peuvent faire partie d'un poste de travail distinct?

R4. Le CNRC exige que tous les scanneurs soient logés dans le contrôleur d'imprimante en raison de l'importance du flux de production.

Q5. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 71 - L'imprimante proposée doit être dotée d'au moins six bacs d'alimentation (dont au moins deux bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement). Au moins un bac doit offrir une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles et au moins un bac d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 feuilles :*

Respectueusement, l'exigence relative aux bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement peut-elle être réduite de deux bacs à un bac, dans la mesure où ce bac peut traiter la demande? Cette solution devrait permettre au CNRC l'insertion de multipages assemblées dans ses documents imprimés.

R5. Le CNRC exige deux (2) bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement en raison de limites opérationnelles.

Q6. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 73 - Les imprimantes proposées doivent avoir la capacité d'imprimer des onglets de format 9 x 11 po. Le logiciel d'appui doit avoir la capacité d'insérer des onglets de 9 x 11 po dans une tâche d'impression ainsi que de créer des étiquettes personnalisées :*

Le CNRC peut-il clarifier ce qu'il entend par « étiquettes personnalisées »?

R6. On entend par « étiquettes personnalisées » l'information que l'on trouve sur les séparateurs de feuilles.

Q7. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 92 - L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'un scanner intégré. Le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 100 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto) :*

Auriez-vous l'obligeance de clarifier si le scanner et les capacités connexes requises doivent être logés dans le contrôleur d'imprimante, ou s'ils peuvent faire partie d'un poste de travail distinct?

R7. Le CNRC exige que tous les scanners soient logés dans le contrôleur d'imprimante en raison de l'importance du flux de production.

Q8. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 92 - L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'un scanner intégré. Le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 100 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto) :*

CNRC peut changer cela en « le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 65 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto) »?

R8. Le CNRC accepte le changement. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-146874/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
van794

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-146874

File No. - N° du dossier
VAN-4-37262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Q9. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 102 - L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'au moins cinq bacs d'alimentation, avec au moins deux bacs d'une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles :*

Nous sollicitons respectueusement la modification de cette exigence, de la manière suivante :
« L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'au moins cinq bacs d'alimentation, avec au moins un module d'alimentation d'une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles »>

R9. Le CNRC accepte le changement. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Q10. *Dans la page 18 (14. Services de maintenance) et la page 27, (Énoncé des travaux – Soutien) - La PPM (période principale de maintenance) s'étend de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés :*

En s'appuyant sur de précédents appels d'offres du gouvernement fédéral et les normes de tous les fournisseurs pour ce qui est des heures normales d'activité, la PPM peut-elle être modifiée afin de s'étendre de 8 h à 17 h (heure locale), du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés?

R10. En raison des besoins opérationnels, nos heures d'activité sont de 8 h à 18 h.

Q11. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 2 - Les modules de finition de brochures en ligne doivent permettre de fixer l'espace entre les agrafes recto verso quand une perforation à 3 ou 4 trous sera ensuite requise hors ligne :*

La position des agrafes peut-elle être fixe dans la mesure où elle ne gêne pas la perforation à 3 ou 4 trous?

R11. Cette exigence demeure en raison du type de travail à effectuer.

Q12. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 6 - La solution d'impression proposée doit permettre l'insertion de couvertures recto verso avant ou arrière sur papier couverture de 80 lb ou moins :*

Pouvez-vous confirmer si vous avez besoin de deux bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement – un pour les couvertures avant et un pour les couvertures arrières, pouvant fonctionner séparément ou en tandem pour l'impression recto ou recto verso sur papier couverture de 80 lb?

R12. Oui, ils fonctionneront séparément et en tandem pour l'impression recto verso sur papier de 80 lb.

Q13. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 31-34 – Le Scanneur :*

Pouvez-vous clarifier si vous désirez que chacun des appareils (3 noir et blanc et 1 couleur) ait son propre alimentateur de documents?

R13. Oui, chaque imprimante doit être dotée de son propre alimentateur de documents.

Q14. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 71– L'imprimante proposée doit être dotée d'au moins six bacs d'alimentation (dont au moins deux bacs pour l'insertion de*

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-146874/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
van794

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-146874

File No. - N° du dossier
VAN-4-37262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

feuilles en post-traitement). Au moins un bac doit offrir une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles et au moins un bac d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 feuilles :

Demandez-vous 6 sources d'alimentation papier séparées pour l'impression et deux unités d'insertion post-traitement pour les couvertures? (Le texte peut aussi être interprété comme signifiant seulement 4 sources d'alimentation papier et deux unités d'insertion post-traitement d'une capacité minimale de 3 500 feuilles. Ce qui semble peu élevé si on se fie à votre volume.)

R14. Le CNRC demande 4 bacs pour l'impression et 2 bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement.

Q15. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 90 - La vitesse d'impression doit être d'au moins 80 PPM en couleur et d'au moins 100 PPM en noir et blanc sur papier de format 8,5 x 11 po :*

Les impressions noir et blanc seront principalement effectuées sur les trois appareils de production à 125 PPM, plus rapides et plus économiques. En tenant compte du faible volume d'impression noir et blanc prévu sur l'appareil couleur (1 % du volume total), le CNRC accepterait-il un appareil imprimant 80 pages par minute en noir et blanc et en couleur?

R15. Oui, le CNRC accepte de faire passer la vitesse d'impression minimale pour l'impression noir et blanc sur l'imprimante couleur de 100 PPM à 80 PPM. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Q16. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 94 - L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : gestionnaire automatique de documents d'une capacité d'au moins 75 feuilles :*

L'exigence relative aux 75 feuilles semble contredire l'exigence minimale pour les 4 imprimantes précisées à la spécification 33, soit un gestionnaire automatique de documents d'une capacité de 100 pages. Pouvez-vous clarifier si vous demandez une capacité minimale de 100 feuilles?

R16. Le CNRC demande une capacité d'au moins 100 feuilles. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Q17. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 95 - L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : résolution de numérisation de 600 ppp :*

Cette exigence pour une résolution de numérisation de 600 ppp semble contredire l'exigence minimale pour les 4 imprimantes précisées à la spécification 34, soit des résolutions de numérisation de 600 et de 1 200 ppp. Pouvez-vous clarifier si vous exigez à la fois des résolutions de numérisation de 600 et de 1 200 ppp?

R17. Le CNRC demande des résolutions de numérisation de 600 ppp et de 1 200 ppp. Se il vous plaît voir le formulaire A révisé.

Q18. *Formulaire A - Formulaire d'attestation de la confirmite technique – Line no. 103 - Capacité d'impression à une résolution de 2 400 x 2 400 ppp :*

Est-ce que TPSGC envisagerait 1200 x 4800 ppp?

R18. Le CNRC accepte cette modification et l'exigence se lit désormais ainsi : « à une résolution de 2 400 x 2 400 ppp **ou de** 1 200 x 4 800 ppp.

2) Annexe A - Énoncé des travaux - Caractéristiques requises pour tous les appareils

Supprimer :

Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier couverture de 65 lb et 100 lb.

Insérer:

Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier couverture de 176 GSM et 250 GSM.

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'un scanner intégré. Le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 100 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto).

Insérer:

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'un scanner intégré. Le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 65 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto).

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'au moins cinq bacs d'alimentation, avec au moins deux bacs d'une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles.

Insérer:

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'au moins cinq bacs d'alimentation, avec au moins un module d'alimentation d'une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles.

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

La vitesse d'impression doit être d'au moins 80 PPM en couleur et d'au moins 100 PPM en noir et blanc sur papier de format 8,5 x 11 po.

Insérer:

La vitesse d'impression doit être d'au moins 80 PPM en couleur et d'au moins 80 PPM en noir et blanc sur papier de format 8,5 x 11 po.

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'à la gestionnaire automatique de documents d'une capacité d'au moins 75 feuilles.

Insérer:

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'à la gestionnaire automatique de documents d'une capacité d'au moins 100 feuilles.

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'à la résolution de numérisation de 600 ppp.

Insérer:

L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'à la résolution de numérisation de 600 ppp et 1200 ppp.

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-146874/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
van794

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-146874

File No. - N° du dossier
VAN-4-37262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe A - Énoncé des travaux – Imprimante couleur

Supprimer :

Capacité d'impression à une résolution de 2 400 x 2 400 ppp.

Insérer:

Capacité d'impression à une résolution de 2 400 x 2 400 ppp ou 1 200 x 4 800 ppp.

3) Formulaire A – Formulaire d'attestation de la conformité technique

Supprimer :

Dans son ensemble.

Remarque: Les modifications ont été apportées à la ligne no. 8, 90, 92, 94, 95, 102, et 103.

Insérer:

FORMULAIRE A FORMULAIRE D'ATTESTATION DE LA CONFORMITE TECHNIQUE

L'imprimante doit remplir les exigences obligatoires suivantes :

| Line no. | Critère obligatoire | Conformité (oui/non) | Justification | Référence |
|--|---|-------------------------|---------------|-----------|
| Caractéristiques requises pour tous les appareils | | | | |
| 1 | Toutes les imprimantes doivent être dotées d'une brocheuse en ligne d'une capacité d'au moins 70 feuilles de papier bond (papier à lettres) de 20 lb en mode piquage en coin ou deux piqûres à plat, en format portrait ou paysage. | | | |
| 2 | Les modules de finition de brochures en ligne doivent permettre de fixer l'espace entre les agrafes recto verso quand une perforation à 3 ou 4 trous sera ensuite requise hors ligne. | | | |
| 3 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre d'éviter le module de finition. | | | |
| 4 | La console de chacune des imprimantes proposées doit être en anglais ou bilingue (anglais et français). | | | |
| 5 | Toutes les imprimantes proposées doivent fournir un relevé et registre des données d'utilisation, y compris le nombre de clics par date et par type d'utilisation (recto, recto verso, format de papier). | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 6 | La solution d'impression proposée doit permettre l'insertion de couvertures recto verso avant ou arrière sur papier couverture de 80 lb ou moins. | | | |
| 7 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression d'étiquettes. | | | |
| 8 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier couverture de 176 GSM et 250 GSM. | | | |
| 9 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier en sens travers et en sens machine. | | | |
| 10 | Toutes les imprimantes noir et blanc proposées doivent permettre l'impression sur les formats de papier suivants : 8,5 x 11 po; 8,5 x 14 po; 11 x 17 po; 12 x 18 po. | | | |
| 11 | Les imprimantes numériques proposées doivent fonctionner avec du papier ordinaire de format 8,5 x 11 po tel qu'habituellement utilisé en correspondance administrative, par exemple du papier 20 lb, bond numéro 7, 75 g/m ² , papier offset ordinaire ou feuilles de papier à en-tête pré-imprimée. | | | |
| 12 | Les imprimantes noir et blanc proposées doivent offrir une vitesse d'impression totale d'au moins 375 PPM. | | | |
| 13 | Toutes les imprimantes proposées doivent être dotées d'une fonction de réduction variable allant jusqu'à 40 %. | | | |
| 14 | Toutes les imprimantes proposées doivent être dotées d'une fonction d'élargissement variable allant jusqu'à 200 %. | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 15 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression en mode recto et en mode recto verso. | | | |
| 16 | La solution d'impression proposée, soit l'équipement et les logiciels, doit permettre d'imprimer à partir d'une tâche d'impression des pages en couleur sur une imprimante couleur et de transmettre en continu ces pages vers une imprimante noir et blanc, avec fonction de reprise en cas de bourrage de papier. | | | |
| 17 | Toutes les imprimantes proposées doivent être prêtes à fonctionner dans un délai maximal de 15 minutes après la mise sous tension. | | | |
| 18 | Toutes les imprimantes proposées doivent être dotées d'un redresseur de feuilles avec fonction automatique ou sur directive de l'opérateur. | | | |
| 19 | Toutes les imprimantes proposées doivent être dotées de panneaux accessibles permettant à l'opérateur de remplacer les consommables ou de débourrer le papier. | | | |
| 20 | Toutes les imprimantes proposées doivent avoir une résolution d'impression égale ou supérieure à 1200 x 1200 ppp avec niveaux de gris 8 bits. | | | |
| 21 | Le fournisseur certifiera que l'équipement peut fonctionner avec du papier 100 % recyclé post-consommation (Enviro 100 Copy et Enviro 100 Print). | | | |
| 22 | Sur toutes les imprimantes proposées, l'opérateur pourra décharger le bac de réception pendant que l'imprimante fonctionne. | | | |
| 23 | La console des imprimantes | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| | sera dotée d'un écran tactile pour l'opérateur. | | | |
| 24 | La console de chacune des imprimantes proposées doit être dotée des fonctionnalités suivantes : interruption ou redirection d'une tâche d'impression, modification du nombre de copies, programmation des bacs, activation du module de finition en ligne, production d'épreuves et affichage des codes d'erreur ainsi que de l'endroit du bourrage papier. | | | |
| 25 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur du papier bond de 16 lb à 80 lb et de format 8 x 11 po à 11 x 17 po. | | | |
| 26 | Toutes les imprimantes proposées doivent permettre l'impression sur une largeur de 8,5 pouces à 11 pouces. | | | |
| 27 | Toutes les imprimantes doivent être munies d'une unité de disque dur amovible. | | | |
| 28 | Il doit être possible de gérer les tâches d'impression à distance, d'une imprimante à l'autre. | | | |
| 29 | Capacité d'imprimer des documents de format Adobe PostScript 1, 2 et 3, Adobe Acrobat PDF 1.7 et PDF/X. | | | |
| 30 | Toutes les imprimantes proposées doivent être dotées d'un dispositif d'économie d'énergie. | | | |
| 31 | Le scanner doit permettre la numérisation de documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 65 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto). | | | |
| 32 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: numérisation de documents originaux imprimés recto ou recto verso; | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| 33 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: gestionnaire automatique de documents d'une capacité d'au moins 100 pages; | | | |
| 34 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: résolution de numérisation de 600 ppp et de 1 200 ppp; | | | |
| 35 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: outils de modification, y compris Deskew, de speckle, rognage et ajout de modifications simples au texte; | | | |
| 36 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: logiciel fonctionnant dans un environnement Windows; | | | |
| 37 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: logiciel fonctionnant dans un environnement Windows; possibilité de produire un fichier PDF et de le sauvegarder localement, sur un disque, un lecteur réseau ou un dispositif USB; | | | |
| 38 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: prévisualisation des documents numérisés; | | | |
| 39 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: plaque en verre (pour la numérisation de livres); | | | |
| 40 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: rotation des documents; | | | |
| 41 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: rotation des documents; bac d'alimentation automatique d'une capacité initiale de 100 feuilles; | | | |
| 42 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: numérisation de documents originaux de format 5,5 x 8,5 po à 11 x 17 po; | | | |
| 43 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| | mode d'interruption de tâche; | | | |
| 44 | Le scanner doit comprendre les fonctionnalités suivantes: copie de document à tons continus. | | | |
| 45 | Le scanner doit permettre la numérisation et la photocopie recto verso. | | | |
| 46 | Le scanner proposé doit avoir la capacité de détecter automatiquement les formats différents de documents originaux et d'imprimer sur les formats de papier correspondant dans le cadre d'une seule et même tâche. | | | |
| 47 | La solution d'impression proposée doit permettre d'acheminer des tâches à la file d'attente d'un autre appareil. | | | |
| 48 | La solution d'impression proposée doit permettre la répartition de tâches entre de multiples imprimantes d'un même réseau. | | | |
| 49 | La solution d'impression proposée doit permettre la réimpression d'un document en entier ou de pages sélectionnées. | | | |
| 50 | La solution d'impression proposée doit permettre d'acheminer une partie d'une tâche vers une autre imprimante. | | | |
| 51 | La solution d'impression proposée doit permettre d'afficher les files d'attente avec les tâches et leur état. | | | |
| 52 | La solution d'impression proposée doit permettre d'annuler une tâche. | | | |
| 53 | La solution doit être totalement intégrée et permettre la préparation d'une tâche d'impression sur un moteur pour ensuite l'acheminer à un autre moteur d'impression directement à partir du contrôle du moteur d'impression, sans passer | | | |

| | | | | |
|----|--|--|--|--|
| | par un serveur central. | | | |
| 54 | Le fournisseur doit fournir la documentation sur les fonctionnalités du gestionnaire de tâches, ainsi que sur ses capacités. | | | |
| 55 | La solution d'impression proposée doit permettre l'importation de fichiers à partir d'un disque ou d'un dispositif USB. | | | |
| 56 | La solution proposée en matière de logiciel d'impression doit permettre d'ouvrir et de visualiser les pages d'un document, d'insérer des pages en couleur, d'ajouter ou de modifier une numérotation, d'utiliser des fichiers partagés créés pour des tâches multiples, de rogner, masquer, couper-coller, copier, réaligner, centrer automatiquement, produire une brochure, activer le mode deux pages ou quatre pages, faire pivoter les pages, insérer et rogner des images ou photos, modifier l'inscription d'une feuille et effacer les bords (pour éliminer les marques de trou de poinçon ou de Cerlox dans les marges), ainsi qu'être dotée d'une fonctionnalité de table lumineuse. | | | |
| 57 | La solution d'impression doit permettre de créer des fichiers partagés ou des modèles à insérer dans les documents. | | | |
| 58 | La solution proposée en matière de logiciel d'impression doit permettre l'étiquetage à l'aide de données variables ou à partir d'un modèle, p. ex., l'ajout d'une numérisation unique 1, 2, 3, 4, etc. sur chacun des exemplaires. | | | |
| 59 | Le système d'impression de | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| | production doit permettre la gestion à distance de la séquence de travail afin que le personnel puisse visualiser et gérer l'ensemble des éléments des moteurs d'impression à partir de n'importe quel ordinateur connecté au réseau. | | | |
| 60 | La solution proposée doit permettre de recevoir des documents de multiples clients par l'entremise d'un réseau et de distribuer les tâches entre les files d'attente ou les fichiers actifs. | | | |
| 61 | Tous les postes de travail connectés au réseau du CNRC seront protégés par mot de passe, conformément aux règles de sécurité du CNRC en matière de TI. | | | |
| 62 | La solution proposée doit pouvoir se brancher au commutateur Ethernet 10/100 Mbps du réseau local du CNRC. | | | |
| 63 | La solution proposée doit être compatible avec l'interface réseau TCP/IP du CNRC. | | | |
| 64 | La solution proposée doit permettre la désactivation de protocoles ou de caractéristiques réseau non désirés. | | | |
| 65 | La carte d'interface réseau ne pourra être utilisée en tant que serveur DHCP (scanneur seulement). | | | |
| 66 | La solution proposée doit être compatible avec Windows Server 2003 et Windows 7. | | | |
| 67 | Fonction de reprise en cas d'erreur causée par un problème de bourrage de papier (les pages seront | | | |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|--|
| | réimprimées). | | | |
| 68 | La solution proposée doit être compatible avec Windows Server 2008. | | | |
| Imprimante monochrome n° 1 | | | | |
| 69 | L'imprimante noir et blanc proposée doit être dotée d'une fonction de triage/assemblage sans limites d'épaisseur ainsi que d'un bac de décharge d'une capacité d'au moins 3 000 feuilles. | | | |
| 70 | L'imprimante noir et blanc proposée doit fournir une vitesse d'impression d'au moins 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. La vitesse d'impression totale requise pour la solution d'impression en noir et blanc est de 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. | | | |
| 71 | L'imprimante proposée doit être dotée d'au moins six bacs d'alimentation (dont au moins deux bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement). Au moins un bac doit offrir une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles et au moins un bac d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 feuilles. | | | |
| 72 | L'imprimante proposée doit pouvoir imprimer le papier du CNRC. | | | |
| 73 | Les imprimantes proposées doivent avoir la capacité d'imprimer des onglets de format 9 x 11 po. Le logiciel d'appui doit avoir la capacité d'insérer des onglets de 9 x 11 po dans une tâche d'impression ainsi que de créer des étiquettes personnalisées. | | | |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|--|
| 74 | Le fournisseur certifiera que l'équipement peut fonctionner avec du papier 100 % recyclé post-consommation (Enviro 100 Copy, Enviro 100 Print). | | | |
| 75 | L'imprimante proposée ne doit pas être dotée d'une technologie à l'huile « fuser » visant à réduire le nombre de pièces mobiles, les temps d'arrêt et les pertes. | | | |
| Imprimante monochrome n° 2 | | | | |
| 76 | L'imprimante noir et blanc proposée doit être dotée d'une fonction de triage/assemblage sans limites d'épaisseur ainsi que d'un bac de décharge d'une capacité d'au moins 3 000 feuilles. | | | |
| 77 | L'imprimante noir et blanc proposée doit fournir une vitesse d'impression d'au moins 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. La vitesse d'impression totale requise pour la solution d'impression en noir et blanc est de 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. | | | |
| 78 | L'imprimante proposée doit être dotée d'au moins six bacs d'alimentation (dont au moins deux bacs pour l'insertion de feuilles en post-traitement). Au moins un bac doit offrir une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles et au moins un bac d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 feuilles. | | | |
| 79 | L'imprimante proposée doit | | | |

| | | | | |
|-----------------------------------|---|--|--|--|
| | pouvoir imprimer le papier du CNRC. | | | |
| 80 | Les imprimantes proposées doivent avoir la capacité d'imprimer des onglets de format 9 x 11 po. Le logiciel d'appui doit avoir la capacité d'insérer des onglets de 9 x 11 po dans une tâche d'impression ainsi que de créer des étiquettes personnalisées. | | | |
| 81 | Le fournisseur certifiera que l'équipement peut fonctionner avec du papier 100 % recyclé post-consommation (Enviro 100 Copy, Enviro 100 Print). | | | |
| 82 | L'imprimante proposée ne doit pas être dotée d'une technologie à l'huile « fuser » visant à réduire le nombre de pièces mobiles, les temps d'arrêt et les pertes. | | | |
| Imprimante monochrome n° 3 | | | | |
| 83 | L'imprimante noir et blanc proposée doit être dotée d'une fonction de triage/assemblage sans limites d'épaisseur ainsi que d'un bac de décharge d'une capacité d'au moins 3 000 feuilles. | | | |
| 84 | L'imprimante noir et blanc proposée doit fournir une vitesse d'impression d'au moins 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. La vitesse d'impression totale requise pour la solution d'impression en noir et blanc est de 125 PPM en mode recto verso sur papier de format 8,5 x 11 po. | | | |
| 85 | L'imprimante proposée doit être dotée d'au moins six bacs d'alimentation (dont au moins deux bacs pour | | | |

| | | | | |
|----|---|--|--|--|
| | l'insertion de feuilles en post-traitement). Au moins un bac doit offrir une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles et au moins un bac d'une capacité égale ou supérieure à 1 000 feuilles. | | | |
| 86 | L'imprimante proposée doit pouvoir imprimer le papier du CNRC. | | | |
| 87 | Les imprimantes proposées doivent avoir la capacité d'imprimer des onglets de format 9 x 11 po. Le logiciel d'appui doit avoir la capacité d'insérer des onglets de 9 x 11 po dans une tâche d'impression ainsi que de créer des étiquettes personnalisées. | | | |
| 88 | Le fournisseur certifiera que l'équipement peut fonctionner avec du papier 100 % recyclé post-consommation (Enviro 100 Copy, Enviro 100 Print). | | | |
| 89 | L'imprimante proposée ne doit pas être dotée d'une technologie à l'huile « fuser » visant à réduire le nombre de pièces mobiles, les temps d'arrêt et les pertes. | | | |
| | Imprimante couleur | | | |
| 90 | La vitesse d'impression doit être d'au moins 80 PPM en couleur et d'au moins 80 PPM en noir et blanc sur papier de format 8,5 x 11 po. | | | |
| 91 | L'imprimante couleur proposée doit être certifiée Pantone. | | | |
| 92 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'un scanner intégré. Le scanner doit pouvoir numériser les documents couleur et noir et blanc à une vitesse d'au moins 65 pages par minute en noir et blanc et de 40 pages par minute en couleur (mode recto). | | | |

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| 93 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : numérisation de documents originaux imprimés recto ou recto verso; | | | |
| 94 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : gestionnaire automatique de documents d'une capacité d'au moins 100 feuilles; | | | |
| 95 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : résolution de numérisation de 600 ppp ou 1200 ppp; | | | |
| 96 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : possibilité de produire un fichier PDF et de le sauvegarder localement, sur un disque, un lecteur réseau ou un dispositif USB; | | | |
| 97 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : plaque en verre (pour la numérisation de livres); | | | |
| 98 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : rotation des documents; | | | |
| 99 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : numérisation d'originaux de format 5,5 x 8,5 po à 11 x 17 po; | | | |
| 100 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : mode d'interruption de tâche; | | | |
| 101 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée des fonctionnalités suivantes : copie de document à tons continus. | | | |
| 102 | L'imprimante couleur proposée doit être dotée d'au moins cinq bacs d'alimentation, avec au | | | |

Solicitation No. - N° de l'invitation
31184-146874/A

Amd. No. - N° de la modif.
002

Buyer ID - Id de l'acheteur
van794

Client Ref. No. - N° de réf. du client
31184-146874

File No. - N° du dossier
VAN-4-37262

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

| | | | | |
|-----|--|--|--|--|
| | moins un module d'alimentation d'une capacité égale ou supérieure à 2 500 feuilles. | | | |
| 103 | Capacité d'impression à une résolution de 2 400 x 2 400 ppp ou 1200 x 4800 ppp. | | | |
| 104 | Doit permettre l'impression sur du papier de format 13 x 19 pouces. | | | |
| 105 | L'imprimante couleur proposée doit permettre l'impression sur les formats de papier suivants : 8,5 x 11 po; 8,5 x 14 po; 11 x 17 po; 12 x 18 po; 13 x 19 po. | | | |

Toutes les autres dispositions demeurent inchangées.